

RM02-2024 R GLEMENT MODIFIANT LE R GLEMENT RM08-2016
RELATIF AU PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE le r glement num ro RM02-2024 modifie le r glement RM08-2016, relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ledit r glement afin d'assurer sa conformit  au sch ma d'am nagement et de d veloppement r vis  de la MRC de Papineau;

ATTENDU QU'une copie du pr sent r glement a  t  remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la pr sente s ance, que tous les membres pr sents d clarent avoir lu le projet de r glement et qu'ils renoncent   sa lecture;

EN CONS QUENCE

IL EST PROPOS  PAR

ET R SOLU QUE le premier projet de r glement soit adopt  et qu'il soit statu  et d cr t  ce qui suit,   savoir :

ARTICLE 1
PR AMBULE

Le pr ambule fait partie int grante du pr sent r glement.

ARTICLE 2
MODIFICATION DU CHAPITRE 5 DU PLAN D'URBANISME

Le chapitre 5 intitul  « Le trac  projet  et le type des principales voies de circulation et des r seaux de transport » est modifi  par l'ajout de l'alin a suivant apr s le 3  paragraphe de ce chapitre :

Pour se d velopper sur le territoire de la MRC de Papineau, des circuits cyclables ont  t  identifi s selon trois types d'infrastructures routi res r gionales, soit les routes du r seau sup rieur (sous la responsabilit  du MTQ), les portions des routes du r seau sup rieur traversant les noyaux villageois et les p rim tres d'urbanisation des municipalit s ainsi que les points de passage des routes locales asphalt es, notamment la route 309, de la limite sud   la limite nord de la Municipalit  de Val-des-Bois. Dans cette optique la municipalit  de Val-des-Bois appuie l'ensemble de l'initiative de la MRC de Papineau pour la cr ation d'un r seau de piste cyclable sur l'ensemble de son territoire. Nous pourrions ainsi envisager de cr er un ensemble de piste   l' chelle locale pouvant se greffer   cette initiative r gionale.

ARTICLE 3
ENTR E EN VIGUEUR

Le pr sent r glement entre en vigueur conform ment   la Loi.

Roland Montpetit, maire

Anik Morin, greffiere-tr sori re

Avis de motion donn  le 3 avril 2024 (2024-04-XX)

Adoption du projet de r glement le 3 avril 2024 (2024-04-XX)

Publication dans l' dition d'avril 2024 du Valboisien

Assembl e de consultation publique tenue le 29 avril 2024   18 h

Adopt  le 1  mai 2024 (2024-05-XX)

Certificat de conformit  de la MRC de Papineau de Papineau dat  du 2024-XX-XX